

CODE ÉTHIQUE

Branche suisse de l'horlogerie et de la bijouterie

Nous nous engageons à garantir une complète transparence envers nos clients.

Nous entendons par cet engagement

- ▶ informer ouvertement sur tous les matériaux et produits que nous utilisons, transformons et proposons ainsi que sur nos méthodes de travail
- ▶ lors de l'utilisation des divers métaux précieux et pierres précieuses, informer sur leur qualité, la manière dont ils ont été travaillés, les traitements qu'ils ont subis ainsi que leur provenance.

En conséquence, nous favorisons en permanence la formation et le perfectionnement professionnel de nos collaboratrices et collaborateurs.

Nous reconnaissons et soutenons les principes éthiques élevés de la branche internationale de l'horlogerie et de la bijouterie, dans la mesure où nous

- ▶ appliquons les règles du Kimberley Process et du World Diamond Council et proposons uniquement des diamants provenant de sources légitimes qui ne prennent pas part au financement d'un conflit
- ▶ appliquons les règles de la CIBJO – The World Jewellery Confederation – pour la définition des pierres précieuses (« Livre bleu : diamants, pierres fines, perles »)
- ▶ ne dérogeons pas aux normes relatives à la protection de l'environnement, au travail des enfants et à la protection de la santé.

Date

Mai 2006

Signature


